

Adresser la correspondance à :  
Annick GESQUIERE  
1 lieu-dit la Canarderie  
62500 CLAIRMARAIS  
☎ : 06 75 46 42 67  
@ : [randonnephars@gmail.com](mailto:randonnephars@gmail.com)

## RANDONNÉE DES NÉNUPHARS

**8 MAI 2022**

### Bulletin d'inscription

(A retourner **avant le 15 avril 2022** accompagné du règlement total effectué par chèque à l'ordre de l'Aviron Audomarois.)

#### CLUB

Nom : ..... N° fédéral : .....  
VILLE : .....

#### Responsable du groupe (*présent le 8 mai*) :

Prénom - NOM : .....

Adresse : .....

Tél. Mobile (*indispensable*) : / ... / ... / ... / ... / ... /

@ : .....

#### EMBARCATIONS ENGAGÉES

Nombre de yolettes engagées (hors location) :	....
Nombre de sièges en location :	....
Accueil des remorques la veille souhaité	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Possibilité de mettre des bateaux ou des sièges à disposition d'autres clubs	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, nombre de sièges :	.... sièges
nombre de yolettes :	.... yolettes
Possibilité de partager votre remorque avec d'autres clubs :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

#### FRAIS DE PARTICIPATION

Rameurs – Barreurs (Inscription, repas compris)		
Nombre de participants	..... x 35 euros	..... euros
Nombre de sièges loués	..... x 22 euros	..... euros
Accompagnateurs		
Nombre de repas	..... x 20 euros	..... euros
	<b>Total</b>	..... euros

*Aucun désistement dans les cinq jours précédant la randonnée ne pourra faire l'objet d'un remboursement.*

## RAMEURS / BARREURS

Nom – Prénom (*)	N° licence (*)	Nom – Prénom (*)	N° licence (*)

*En fonction de la situation du moment, un pass sanitaire sera peut-être nécessaire.*

### Conformément à la charte de la randonnée,

- Chaque rameur reconnaît :
  - être possesseur d'une licence FFAviron en cours de validité. Les rameurs étrangers seront couverts par une licence journalière.
  - savoir nager
  - avoir un niveau de forme physique et de pratique en aviron suffisant pour accomplir le parcours. Être titulaire du brevet d'aviron d'argent et du brevet d'endurance de 25 km en bateau long.
- A bord de chaque embarcation, chaque rameur doit avoir à sa disposition une brassière de sécurité. L'équipage doit être muni d'une écope, d'une gaffe et d'une corde de 10 m pour un amarrage ou un remorquage éventuel (les écope, gaffe et corde seront fournies par l'organisateur pour les yolettes louées).
- Avant le départ, les participants seront avertis par les organisateurs des caractéristiques du parcours et des consignes de sécurité qu'il leur faudra respecter. Un plan du parcours sera remis à chaque chef de bord.
- Le marais audomarois est classé « Réserve de Biosphère » par l'UNESCO. Les voies d'eau sur lesquelles vous naviguerez constituent un écosystème fragile, merci de le respecter.

**Signature du responsable du groupe (\*) :**